

Familles rurales-Association de La Côte

Commission Patrimoine

Texte de création de la Commission - Lorry-Mardigny 1997

1. Buts de la Commission

Il est formé, au sein de Famille Rurale, Association de La Côte, une Commission Patrimoine culturel et naturel dont les buts sont la sauvegarde, la mise en valeur et la promotion :

- du patrimoine architectural : églises (y compris l'orgue), chapelle, calvaires, blockaus,...
- du patrimoine du monde du travail : outils traditionnels, mine de fer du XIX^e siècle,...
- du patrimoine archéologique
- de la mémoire collective et de l'histoire des deux villages
- du patrimoine naturel : pelouses calcaires (flore et faune), sentiers, richesses géologiques,...

2. Composition

Les personnes intéressées par les buts développés ci-dessus et désirant participer aux activités de la Commission Patrimoine adhèrent à Familles Rurales-Association de La Côte et s'acquittent de la cotisation annuelle.

3. Fonctionnement

Pour animer la Commission, une équipe responsable est élue pour trois ans au cours d'une réunion des membres de la Commission. Elle comprend un responsable de la Commission, un responsable de secrétariat et son adjoint, un responsable de trésorerie et son adjoint. Les membres de la Commission sont réunis au moins une fois par an.

Un membre sera désigné au sein de la Commission pour participer au comité de l'Association. Au cours de l'Assemblée générale de l'Association, est donné un compte rendu des activités de la Commission.

4. Gestion des ressources

Une ligne budgétaire est réservée à la Commission au sein de la trésorerie de l'Association où sont déposés les dons, subventions et autres recettes. Les fonds de la Commission ne peuvent servir qu'aux buts et activités définis ci-dessus.